

Commune de MAGNEUX-HAUTE-RIVE (42600) Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 30 mars 2022 – 20h

L'An deux mille vingt-deux, le 30 mars à 20h,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roland BONNEFOI, Maire. Date de la convocation du Conseil Municipal: 18 mars 2022.

<u>PRÉSENTS</u>:

BONNEFOI Roland, MAGAT Christine, MOULIN Jean-Yves, BERTHILLOT Jean-Luc, MIRAILLER Amélie, RIVIER

Christophe, MAILLARD Fabien, MAY Laurence, BAROUX Roland, BRUYERE Aurélie, DAMAS Antoine,

CHAMPAGNON Viviane, DAMAS Nelly, THOLLOT Maryline.

ABSENTE EXCUSÉE : BERNE Céline.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MAGAT Christine

Nombre de membres du conseil municipal en exercice: 15 Nombre de membres présents : Nombre de membres votants : 14

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 11 février 2022. N'appelant aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2021

Monsieur le Maire quitte la séance.

Sous la présidence de Christine MAGAT, 1ère adjointe, Maryline THOLLOT, de la commission budget, donne lecture du compte de gestion 2021 émis par la perception de Montbrison, puis du compte administratif 2021 :

section de fonctionnement

Dépenses :

239 526.13 €

Recettes:

288 717,15 €

Résultat de l'année 2020 : + 132 069,12 €

Résultat de clôture 2021: + 181 260,14 €

section d'investissement

Dépenses :

160 141,96 €

Recettes:

56 502,89€

Résultat de l'année 2020 :

+ 39 491,65 €

Résultat de clôture 2021 :

- 64 147,42€

Le conseil municipal, hors de la présence de M. Roland BONNEFOI, maire, et après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité des membres présents le compte de gestion de l'exercice 2021, puis d'approuver le compte administratif 2021, présenté par l'élue membre de la commission budget, Maryline THOLLOT.

• Affectation des résultats de l'exercice 2021

solde d'exécution d'investissement cumulé : - 64 147,42 €

solde des restes à réaliser : - 12 900,00 €

affectation en réserves (compte 1068) : 77 047,42 €

résultat de fonctionnement cumulé 2021 : + 181 260,14 €

résultat de fonctionnement reporté sur 2022 : + 104 212,72 €

résultat d'exécution d'investissement reporté sur 2022 : - 64 147,42 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

Approbation du budget prévisionnel 2022

Monsieur le Maire donne lecture du budget prévisionnel 2022, établi comme suit :

Section de fonctionnement :

section équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 359 003 €

Section d'investissement :

section équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 263 658 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité des membres présents le budget prévisionnel de la commune de l'exercice 2022, tel que présenté.

Amortissement des subventions d'équipement versées

Monsieur le maire rappelle que l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux, précise que les collectivités et établissements publics n'entrant pas dans le champ d'application de l'amortissement obligatoire, donc, notamment, les communes de moins de 3 500 habitants, sont tenues d'amortir uniquement les subventions d'équipement versées (art. L 2321-2, 28°).

La commune verse des participations en investissement (à Loire Forez agglomération, au SIEL-TE....) . Ces subventions d'équipement doivent être amorties. La méthode retenue est la méthode linéaire.

Le maire propose de fixer les durées d'amortissement comme suit :

- Durée d'amortissement de 1 an pour les subventions qui financent des biens de valeur inférieure à 1500 €
- Durée d'amortissement de 5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers ou du matériel
- Durée d'amortissement de 10 ans pour les subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la fixation des durées d'amortissement des subventions d'équipement versées tel que présenté, et dit que les crédits nécessaires à ces écritures seront prévus au budget de l'année 2022 et suivantes.

• Projet de création d'un aménagement urbain

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du conseil du 23 juillet 2021, le conseil a approuvé l'acquisition d'un terrain situé derrière l'église, afin de mener à bien un projet d'aménagement urbain et de développer ainsi l'offre de terrains à construire sur la commune.

Monsieur le maire précise qu'il va recevoir dans la semaine des estimations d'honoraires (géomètre, maître d'oeuvre) concernant ce projet et qu'une réunion se tiendra le 4 avril prochain.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

Acceptation d'un don manuel

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le don manuel effectué par la société CEMEX, d'un montant de 500 €. Il demande au conseil municipal de délibérer afin d'accepter ce don, qui n'est grevé ni de charges ni de conditions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le don manuel de la société CEMEX, d'un montant de 500 €.

• Subvention exceptionnelle à Ma Petite Ecole

M. le Maire précise que le conseil municipal a accepté le don de la société CEMEX, d'un montant de 500€. Il propose de reverser cette somme à l'association Ma Petite Ecole, qui apporte un soutien aux élèves du regroupement pédagogique Magneux-Mornand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement à l'association Ma Petite Ecole de la somme de 500€, à titre de subvention exceptionnelle.

Travaux de voirie

M. le Maire présente au conseil municipal la proposition de Loire Forez Agglomération pour des travaux d'éclairage public projetés Rue du Forez et Rue du Lavoir, en renouvelant les lanternes par des lanternes Leds. Le coût de ces travaux serait de 13 001 € (aide du SIEL-TE de 55% déduite), et serait financé par :

- L'enveloppe communautaire : 10 616 €
- L'enveloppe d'initiative communale : 2 385 €

Le maire demande aux conseillers de délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ne donne pas son accord pour l'exécution de ces travaux.

Personnel RPI (regroupement pédagogique)

M. le Maire informe le conseil municipal que 2 contrats PEC se terminent fin mai et ils seront à renouveler.

Personnel communal

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'un stagiaire a effectué un stage au service technique, avec l'agent communal, du 21 février au 4 mars 2022. Il propose au conseil municipal de lui verser une gratification de stage pour le travail effectué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'une gratification de stage, d'un montant de 250 €, au stagiaire du service technique qui était présent du 21 février au 4 mars 2022.

• Questions et informations diverses

• URBANISME: monsieur le Maire rappelle les dossiers en cours:

o PELLETIER: PC maison individuelle – accord le 23-02

o MOUILLER: DP piscine – accord le 17-02

O QUIBLIER : PC régularisation mur et garage – refus le 24-03

o FASTNED: PC station recharge électrique aire autoroute – en cours

OPEN ENERGIE: DP panneaux photovoltaïques (PAULET) - accord le 8-03

NASSIH : DP piscine – en cours

• Travaux de rénovation énergétique de l'école : le maire rappelle que les travaux d'isolation débuteront le 19 avril, déménagement de la classe salle d'évolution le 16 avril

• Plannings des permanences pour les élections (10 et 24 avril / 12 et 19 juin)

• Un nettoyage de printemps est prévu le 9 avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le 6 avril 2022, Le Maire, Roland BONNEFOI,